

DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
Arrondissement de SAINT-OMER
Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
Commune d'HELFAUT 62570

le 29 mai 2019

PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE
du commissaire enquêteur

Enquête publique N° E19000030/59
Arrêté Préfectoral n° 2019/66du 13/03/2019

Objet :

Demande d'autorisation unique en matière d'ICPE (Installations Classées Protection de l'Environnement) présentée par la société BORALEX HELFAUT Sarl aux fins d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien constitué de 5 éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune d'HELFAUT 62570

L'enquête publique s'est déroulée du 24 avril 2019 au 24 mai 2019 inclus.

Le bilan de la contribution publique révèle une participation relativement importante tant au niveau visites et dépôts de courrier lors des permanences du commissaire enquêteur que des commentaires consignés sur le site internet ouvert par la préfecture du Pas de Calais pendant la durée de l'enquête.

28 communes situées dans la zone d'affichage légal, étaient concernées par le projet

Durant ses permanences du 24 avril au 24 mai 2019, le commissaire enquêteur a reçu 58 (cinquante huit) visiteurs.

31 (trente et une) personnes ont formulé un commentaire sur le registre d'enquête ouvert à cet effet

10 (dix) autres personnes se sont présentées en mairie en dehors des permanences pour formuler un commentaire sur le registre.

Le commissaire enquêteur a reçu 36 (trente six) observations formulées par courrier directement remis, envoyé par la poste ou déposé en mairie à son intention.

Permanence du mercredi 24avril 2019,

- sur registre d'enquête, commentaire de M. BRUTEL domicilié à Helfaut qui déclare ne pas être d'accord pour l'implantation des éoliennes à Helfaut.
- Dépôt d'un courrier (N°1) de M. et Mme GALLOIS domiciliés à Bilques ,hameau de Helfaut qui indiquent ne pas avoir été au courant de l'implantation du parc éolien lors de l'achat de leur maison il y a un an, ils envisageaient de créer des chambres d'hôtes, et craignent une dévaluation de l'immobilier sur tout le secteur due aux nuisances visuelles sonores et écologiques. Ils s'opposent fermement au projet « industriel » éolien situé au coeur d'un site naturel préservé et désirent préserver leurs biens et leur cadre de vie.

- Dépôt d'un courrier (N°2) de Mme Jacqueline MACREL qui déplore la suppression du droit de bâtir sur la zone NATURA 2000, alors que des tonnes de béton seront coulées sur des terrains donnés aux pauvres du village par l'abbé Talpart. Elle mentionne également la disparition des oiseaux et le bruit occasionné par les pales, ainsi que les émissions de télévision qui font état de la mortalité de vaches, veaux, moutons.. Mme MACREL fait également état d'une réunion de l'AFRE (Association Foncière de remembrement) et d'une procédure de vote non réglementaire car un papier aurait été sorti d'une poche pour dire qu'un membre absent était pour les éoliennes. Mention également des difficultés de l'hôpital pour faire un parking en raison de la zone NATURA 2000 et des problèmes de vol pour les hélicoptères de secours . Mention également pour les problèmes de réceptions de télévision et de téléphones.
- Dépôt d'un courrier (N°3) de Mme Thérèse ALLOY 98 ans qui déplore la présence des éoliennes devant ses fenêtres qui vont gâcher la fin de ses jours.

Permanence du mardi 30 avril 2019

- Commentaire de FIOLET de Helfaut, favorable au projet éolien, qui a apprécié le professionnalisme et le sérieux de la société BORALEX et déplore la danger des centrales nucléaires alors que l'éolien produit une énergie propre. Mention également des retombées financières pour la commune qui permette de financer de nombreux projets.
- Commentaire de M. FIOLET Pierre à Helfaut favorable au projet et au développement des énergies renouvelables ; Le projet permettra les entretiens des chemins, n'impactera que très peu les aspects environnementaux et accélérera le développement de la commune par les impôts perçus en étant profitable à tous.
- Commentaire de Mme COLIN Claudine demeurant à Helfaut qui se déclare contre le projet en raison de la pollution due au démantèlement, des nuisances aux riverains, de la baisse des prix de l'immobilier, du manque de création d'emplois, et de la baisse du prix de l'électricité qui profite aux lobbies.
- Dépôt d'un courrier (N°4) de Mme MACREL Maryline qui évoque le côté remarquable du paysage concerné par le projet, fait le comparatif entre le nombre de propriétaires de parcelles et le nombre d'éoliennes prévu, évoque les conséquences d'une radioactivité sur la santé humaine, et les conséquences sur la santé et la productivité laitière du bétail ainsi que des cas de stérilité constatés. Elle évoque des éléments polluants contenus dans les éoliennes, les socles de 1000 tonnes et les déchets radioactifs non recyclables. Elle mentionne également la possibilité de la méthanisation pour produire de l'électricité ou de créer des éoliennes au niveau des péages comme en Allemagne (photo jointe). Elle précise que la CAPSO, Communauté d'Agglomérations du Pays de Saint Omer est contre le projet et qu'une pétition recueillant environ 600 signatures a déjà été faite. Mme MACREL évoque également une émission de télévision « le vent de la fronde » qui parle d'un agriculteur dont 300 vaches seraient mortes en trois ans à cause des pollutions électriques dues aux éoliennes en lui faisant perdre 80.000 euros par an. Les éoliennes ne sont pas recyclables car leur destruction par incinération produit des déchets très toxiques.

Les tracteurs équipés de GPS , RTK, sont perturbés par les éoliennes qui gênent également les perceptions téléphoniques de l'hôpital d'Helfaut.

Le marché immobilier risque également d'être perturbé .

4 courriers émanant de la région des hauts de France précisant la position de la région contre le projet éolien ont été joints à la lettre de Mme MACREL.

- Dépôt d'un courrier (N°5) de M. BOUQUILLION Maurice d'Helfaut (adressé également le 14/09/2017 à Monsieur le Directeur de BORALEX) qui déplore l'implantation du parc éolien, en particulier les éoliennes 1 et 2 trop proches de chez lui et de ses voisins, qui risquent de perturber sa tranquillité et d'entacher le patrimoine paysager. Il mentionne la visite de M. LORENZI et un courrier en date du 23/10/2015 qui stipule que le projet va dans le respect des populations résidentes et rappelle une pétition contre le projet signée par de nombreux Helfalois. Il refuse le projet et souhaite que ce dernier soit implanté dans des zones plus respectueuses de l'environnement paysager.
- Commentaire sur registre en date du du 3 mai 2019 (hors permanence du commissaire enquêteur), de Mme. DUHAUTOY Danièle favorable au projet en raison du caractère éolien propice à la région d'Helfaut et du caractère réfléchi du projet proposé par la société BORALEX.

Permanence du jeudi 9 mai 2019,

- Commentaire de M.DELDICQUE Pierre domicilié à Bilques, favorable au projet en raison de son caractère écologique et comme source de revenus pour la commune.M. DELDICQUE déplore la dégradation de l'environnement et de la santé due aux centrales à charbon et aux déchets des centrales nucléaires telles que Flamenville ou Gravelines dont l'aspect paysager est pire que celui des parcs éoliens. Il compare également les éoliennes actuelles aux moulins à vent utilisés autrefois.
- Commentaire de M. FICHAUX Olivier d'Helfaut, qui déplore la situation du parc en face de son habitation et dans une zone peuplée, il dénonce une affaire plus financière qu'écologique pour la mairie.
- Commentaire de M. PRUVOST Jean Louis de Bilques, contre le projet éolien car le site naturel sera dénaturé.
- Commentaire de M. COURQUIN André de Bilques contre le projet qui se situe devant chez lui.
- Commentaire de Mme COURQUIN,contre le projet. Elle craint que sa maison perde de sa valeur en cas de revente.
- Commentaire de M.FIOLET Pierre, favorable à l'implantation du projet car écologique en matière de production d'électricité.
- Commentaire de M.FIOLET Père qui déplore que les opposants au projet évoquent une dégradation du patrimoine rural alors que les terrils du Nord Pas de Calais sont inscrits au patrimoine de l'UNESCO. Il faut concurrencer les produits pétroliers et la pollution qui risque de nous coûter très cher, en produisant beaucoup plus de MWh.
- Réception d'un courrier (N°6) du président de la région Hauts de France daté du 26 avril 2019, reçu en mairie d'Helfaut le 3mai 2019, signé par M.Xavier BERTRAND, qui

précise que la région des Hauts de France a pris position contre le développement non maîtrisé de l'énergie éolienne. Le 28 juin 2018, en séance plénière, le Conseil Régional a adopté une délibération concernant le mix énergétique. M. BERTRAND souligne la volonté du conseil régional à encourager le développement d'autres formes d'énergie renouvelable comme les énergies hydroliennes, hydraulique, solaires et issues de la méthanisation, sans vouloir mettre fin à une source d'énergie propre, mais à en soutenir d'autres qui permettront de stopper le développement de l'éolien dans la région.

M. BERTRAND constate qu'une soixantaine d'éoliennes fonctionnent ou sont en construction dans un rayon de quinze kilomètres autour de Helfaut.

D'autres projets sont aussi au stade de l'instruction, ce qui impliquerait une présence éolienne particulièrement dense avec des conséquences paysagères dans un territoire situé au sein, ou proche du Parc Régional des Caps et Marais d'Opale.

Le Conseil Régional s'oppose donc à tout projet d'implantation de parc éolien sur le territoire de la commune d'Helfaut.

- Réception d'un courrier (N°7) du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, daté du 6 mai 2019, reçu en mairie d'Helfaut le 7 mai 2019, signé par M. François DECOSTER qui précise qu'en 2016, des travaux sur le thématique de l'éolien ont été engagés à l'échelle du périmètre de la CAPSO.

Les conclusions de ces travaux ont montré que la CAPSO était arrivée à un seuil maximum acceptable en matière de développement éolien et que toute nouvelle implantation aurait des répercussions négatives sur les politiques de préservation et de mise en valeur du patrimoine et du tourisme.

Une délibération en conseil communautaire en date du 4 mai 2017, jointe au présent courrier, a pris position pour une opposition à tout nouveau projet éolien sur le territoire de la CAPSO.

Un avis défavorable est donc émis par la CAPSO pour le projet d'implantation de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune d'Helfaut.

- Dépôt d'un courrier (N°8) par M. MERCIER Claude qui après avoir été contre le projet en 2017, émet aujourd'hui un avis favorable, en raison des retombées financières pour la commune, de l'absence de préjudice en matière immobilière, des mesures d'accompagnement prévues en matière de plantations arbustives auxquelles il souhaite prendre part en sa qualité d'apiculteur pour choisir les espèces régionales les plus propices à la production mellifère.

M. MERCIER considère que l'impact sonore du projet est plus que négligeable et qu'il serait dommageable pour la commune que le projet n'aboutisse pas à cause de querelles artisanes ou d'intérêts particuliers.

- Dépôt d'un courrier (N°9) par M. ALLOY Jean de Bilques, contre le projet comme 600 autres signataires. M. ALLOY se pose la question de savoir qui va payer et qui va en profiter, la société BORALEX en premier et quelques propriétaires et locataires pour qui selon lui les loyers sont trop importants.

Les inconvénients concernent les moins values, la faune, la dégradation du patrimoine rural, les incidents sur le matériel agricole, la santé des hommes et des animaux comme en témoigne la mortalité chez les bovins en Bretagne vue dans une émission de télévision.

En outre, les présidents de la région et de la CAPSO sont contre le projet.

- Dépôt d'un courrier (N°10) par Mme COCQUEREL Dorothée, favorable au projet en raison de son caractère écologique et source de revenus non négligeable pour la commune et ses habitants.

Mme COCQUEREL se promène régulièrement sur le site d'implantation prévu et pense ne pas être gênée par les éoliennes qu'elle préfère aux pylônes électriques. Elle émet en outre des doutes quant aux motivations et prétextes invoqués par les anti éoliens car elle ne rencontre que très peu de monde au cours de ses promenades quotidiennes sur le site.

- Dépôt d'un courrier (N°11) par Mme Brigitte LEBLOND, conseillère municipale et Maire Honoraire d'Helfaut qui émet un avis défavorable au projet pour les raisons suivantes :
 - proximité du Centre Hospitalier de la région de Saint-Omer dont les appareils médicaux, scanner,IRM, peuvent subir un effet néfaste des ondes émises par les éoliennes, de même, il peut exister un risque pour les hélicoptères appelés à atterrir et décoller du site hospitalier.
 - dénaturation du paysage par les éoliennes, en particulier la vue en surplomb de l'église d'Helfaut depuis l'autoroute, qui avait valu un avis négatif de l'architecte des bâtiments de France pour un projet d'extension d'un lotissement, alors que des éoliennes peuvent s'installer dans le paysage.
 - rapport favorable d'une étude faunistique pour le projet éolien, alors qu'une même étude a été jugée défavorable à la construction d'un EPHAD sur le terrain helfalois du Centre Hospitalier.
 - projet initié par le Maire en place. Une déclaration de travaux autorisant la pose du mât de mesure des vents a été signée en août 2015 sans évocation ni délibération concernant l'implantation d'éoliennes en conseil municipal. Chacun a été mis devant le fait accompli et les conseillers municipaux d'opposition ont abordé le sujet et présenté des interrogations sur les suites prévues au cours de la réunion du 3ème trimestre 2015.
 - l'implantation serait en opposition avec la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer de juin 2018 qui adopte le projet de PLUi dont l'article 5 autorise en zone agricole les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics à l'exception des éoliennes.
 - des articles ou reportages décrivent les méfaits des ondes électriques. Le journal télévisé de TF1 du 27 avril 2019 a présenté une exploitation des Côtes d'Armor qui a perdu plus de 50 animaux et d'autres nés difformes. Un article de la France Agricole relate une mortalité animale anormale, des résultats techniques dégradés et des problèmes sur la santé de la famille d'un éleveur qui a accepté la présence de machines sur ses terres.

Le 17 mai 2019 hors permanence du commissaire enquêteur

- Commentaire d'un habitant d'Helfaut, favorable au projet éolien qui tient compte des revendications d'éloignement souhaité par les riverains, qui privilégie les intérêts communs en s'implantant sur les terres du CCAS, qui rentre dans la démarche de la COP 21 voulue par la France et l'Europe, qui fournira de l'électricité même aux anti éoliens quand les centrales nucléaires fermeront et qui ne fera pas subir à ses enfants le non choix de l'éolien.
L'électricité produite sur place est plus rentable et sera utile lors de l'arrêt de la centrale de Gravelines. Le choix de l'éolien c'est l'avenir et une façon de penser aux enfants.
- Commentaire de M. ANSEL Gilbert qui après avoir consulté les dossiers, a apprécié le professionnalisme de la société BORALEX.
Contrairement au nucléaire qui présente un réel danger, l'éolien produit une énergie propre et inépuisable et représente une manne financière pour les communes appréciable à l'heure des restrictions budgétaires. En outre, BORALEX ayant son siège à Blendecques le projet sera source de création d'emplois. Il est préférable de voir des

éoliennes au lieu d'une centrale nucléaire ou des pylônes à haute tension dans les champs.

Permanence du samedi 18 mai 2019.

- Commentaire de M. DEMOL Sebastien de Bilques ,contre le projet éolien sur la commune.

- Commentaire de M. BEZUT Johann contre le projet.

- Courrier (N°12) de M. MERCIER d'HELFAUT qui dépose un deuxième courrier, le premier ayant été enregistré au registre sous le N° 8.
M. MERCIER, souhaite répondre à la lettre distribuée par les élus de l'opposition le 10 mai 2019.

Il estime que le débat sur le projet éolien ne doit pas servir de prétexte au règlements de compte qui impliquent le Maire et sa gestion financière ainsi que les conseillers municipaux qualifiés de faire valoir, et qui se sentent humiliés et déconsidérés.

M.MERCIER considère que la finalité de l'hostilité de certains élus,n'a pour but que de mettre en échec le Maire d'Helfaut favorable au projet.

M. MERCIER rappelle à ce sujet les termes de son premier courrier au sujet de querelles partisans qui d'après lui étaient prémonitoires.

Le courrier joint visé par les élus de l'opposition, Brigitte LEBLOND, Daniel ANSEL, Jean-Pierre DUCHATEL, Jean-Michel GARY, mentionne la signature par le Maire d'une déclaration de travaux autorisant la pose d'un mât de mesure, le manque d'information des élus de l'opposition sur le projet, le problème des emprunts, des dettes, de l'indemnisation des élus et de l'indemnité de fonction du Maire ainsi que les impacts financiers et les risques sur la santé.

- Courrier (N°13) de M. et Mme PRUVOST Sébastien de Bilques contre le projet éolien pour les raisons suivantes :
Demande d'arrêt des implantation éoliennes par la CAPSO et le Conseil Régional, vote contre par la commune d'Heuringhem voisine d'Helfaut , effets néfastes du bruit et des ultrasons sur les habitants, gênes sur la faune, rapaces, oiseaux, (linotte mélodieuse) chauve souris (murin de marais), altération du paysage et proximité de monuments historiques, dépréciation de la valeur de l'immobilier qui impactera la maison construite par M.et Mme PRUVOST, coût de la production électrique de l'éolien subventionné par l'EDF, érosion des sols du à l'emploi de béton pour les socles des éoliennes, intérêt du Maire pour les retombées financières destinées à rembourser les dettes de la commune, une hausse des impôts locaux eut été préférable pour éviter de défigurer la commune et dégrader la qualité de la vie, manque d'information des habitants de la commune d'Heuringhem, problème de desserte pour les hélicoptères qui fréquentent l'hôpital d'Helfaut, décès de vaches dans des exploitations laitières en Loire Atlantique et problèmes de santé pour les habitants (Helfaut compte plusieurs exploitations laitières dans les environs du projet) La région des Hauts de France est celle qui compte le plus d'éoliennes il faudrait écouter les administrés de la commune d'Helfaut et les élus de la CAPSO et de la Région.

- Courrier (N°14) de Mme et M. GALLOIS de Bilques, qui tiennent à préciser des points importants :

M. GALLOIS est épileptique sous traitement, de nombreux cas ont été révéles suite à l'implantation de parcs éoliens et de nombreux troubles dus au phénomène stroboscopique ont été avéré, cela a fait l'objet d'une jurisprudence. La limite des

500mètres est respectée, mais si malgré son traitement, M.GALLOIS devait refaire une crise d'épilepsie, une interdiction de conduite de 6 mois lui serait infligée avec risque de perdre son travail de commercial non sédentaire, il serait dans l'obligation de demander réparation à la société BORALEX pour le préjudice.

Aucun impact visuel photographique n'a été fait de son domicile ou celui de son voisin pour situer un chemin de randonnée très fréquenté, détail à son avis minimisé qui constitue une omission ou un procédé pernicieux destiné à réduire l'immonde présence du parc éolien.

Mme et M. GALLOIS ont acheté leur bien il y a environ un an, et ni l'ancien propriétaire partie prenante dans le projet, ni le notaire, ni l'agent immobilier, ne leur ont fait part de l'installation d'un parc éolien, ils n'ont donc pas pu participer aux études et consultations d'usage.

Mme et M. GALLOIS dénoncent le manque d'études scientifiques sérieuses sur la nocivité des structures qui sont systématiquement minimisées, de même que les mesures préventives pour diminuer les nuisances. Ils rappellent le principe de précaution dans un état de droit sans lequel la société BORALEX s'expose à la mise en danger volontaire d'autrui.

Les beaux parents de M.GALLOIS sont domiciliés en face de chez lui de l'autre côté du parc. Ce parc ruinera l'héritage qu'ils pensent laisser à leurs enfants contrairement aux conclusions de l'étude sur la dévaluation immobilière qui ne porte que sur une seule commune.

M. et Mme GALLOIS abordent le problème des infrasons qui posent plus de problèmes sur la santé que le bruit des aérogénérateurs, et se proposent d'assigner la société BORALEX devant notaire en cas de gênes. La société BORALEX s'engagerait à garantir le rachat ou la vente des biens immobiliers au prix du marché avant l'arrivée des éoliennes, à prendre en charge leur déménagement ainsi que les éventuels frais médicaux engendrés, ils réclament également une prime de dédommagement pour la perte de leur bien et une indemnisation pour la perte d'emplois occasionnée.

- Courrier (N°15) de M. Jean-Michel GARY Conseiller Municipal, défavorable au projet car destructeur de paysage, néfaste pour la santé des hommes et des animaux et nuisible pour la flore.
L'entretien des installations coûte cher et représente 5 milliards de taxes en France. La région est déjà saturée par l'éolien (Fauquembergues) qui ne sert qu'à enrichir des groupes industriels étrangers et faire plaisir aux bobos écolos .
- Courrier (N°16) de M. DORDENART Jérôme opposé au projet éolien sur Helfaut, comme le président de région M. BERTRAND, comme la CAPSO, comme la population qui en 2016 a signé et déposé une pétition en sous Préfecture de Saint-Omer. Pour M. DORDENART les dés sont pipés d'avance. La région est saturée et défigurée sans tenir compte des impacts sur la santé de la population et des animaux, ce qui aujourd'hui est une certitude. Les éoliennes n'ont pas contribué à la baisse des émissions de CO2. D'autres solutions existent, à commencer par le changement de comportement et de consommation au quotidien. La finalité de l'éolien est d'enrichir les actionnaires et décideurs.
- Courrier (N°17) de Mme Séverine DORDENART défavorable à l'implantation du projet éolien sur Helfaut car la région a déjà bien contribué, les 5 éoliennes s'ajouteraient aux nombreuses autres et satureraient le paysage à proximité du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'opale, également conséquence sur la santé des hommes, animaux, flore et proximité du centre Hospitalier de Saint-Omer (bruit, infrasons, effets stroboscopiques), réduction de la valeur des maisons.

L'énergie éolienne est intermittente et non stockable, quel intérêt sinon impact financier qui ne profitera à Helfaut pour autant.

- Courrier (N°18) de M. MARQUANT ,Maire d'Helfaut qui souhaite répondre aux observations de Mme LEBLOND Conseillère Municipale qui évoquait le projet éolien comme étant une initiative du maire en place et que la pose d'un mât de mesure dont la déclaration de travaux signée en août 2015 n'avait pas été évoquée en Conseil Municipal ni fait l'objet de délibération, de même que l'implantation du parc éolien serait en opposition avec la délibération de la communauté d'agglomération.
M. MARQUANT conteste les affirmations évoquées par Mme LEBLOND, le projet est à l'initiative de la société BORALEX basée à Blendecques, et la délivrance de l'autorisation d'implantation d'un mât de mesure après dépôt de déclaration préalable, appartenait au Maire de la commune comme tout autre demande de permis de construire en application du code de l'Urbanisme. En outre, le PLUI mentionné, issu de la délibération de la CAPSO de juin 2018, a depuis été soumis à enquête publique et sera après examen des observations présenté au prochain conseil de la CAPSO. Il n'est pas à ce jour opposable aux tiers.
- Courrier (N°19) de M. Francis MARQUANT, Président de l'Association Foncière de Remembrement qui souhaite répondre à une observation mentionnée dans le registre d'enquête au sujet d'une réunion de l'AFR au cours de laquelle un papier a été sorti d'une poche pour indiquer qu'une personne absente était favorable aux éoliennes.
M. MARQUANT tient à préciser que le bureau de l'AFR , après avoir délibéré sur la question de convention avec la société BORALEX pour l'utilisation d'un chemin de l'AFR, s'est prononcé et a voté après qu'un membre ait signalé avoir un pouvoir d'un autre membre absent. Le secrétaire a confirmé la validité du pouvoir après l'avoir reçu avant le vote.
M. MARQUANT mentionne que les pouvoirs sont tout à fait conformes à la réglementation s'ils sont connus avant le vote. Il déplore en outre que cette observation ait pu être faite par un membre de l'AFR qui ne maîtrise pas les questions administratives.
- **le 20 mai 2019 hors permanence du commissaire enquêteur.**
- Commentaire sur le registre de M. BENAMAR favorable au projet car source d'énergie non polluante avec un nombre d'éoliennes (5) raisonnable. Rentrées financières non négligeables et emploi de 50 salariés par la société BORALEX localisée à Blendecques.
- Commentaire de C. DELEPOUVE Adjointe au Maire, qui indique que le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale a été classé territoire à énergie positive pour la croissance verte depuis 2017 par Ségolène ROYAL Ministre de l'environnement, ce qui constitue un défi à énergie positive et volontaire pour mener une politique de transit en énergies renouvelables.
Le projet sera une source de revenus considérables pour la ville d'Helfaut, comme Fruges qui a multiplié son budget grâce à l'énergie renouvelable depuis 2004. BORALEX est en outre située à Blendecques.
- Commentaire : Bon pour accord Daniel (nom illisible)
- Commentaire de Mme FOUBE Brigitte de Bellinghem contre le projet (patrimoine, nature, nuisances sonores, impact sur la santé)

- Commentaire de Mme DUCROCQ geneviève de Bellinghem, contre le projet car le mât de mesures est visible de chez elle et les éoliennes le seront d'autant plus avec leur nuisance sonore visuelle et impact sur la santé pour une durée de vie indéterminée. Effet de mode possible ?
- Commentaire de M. TROUMELLEN Max, qui trouve qu'il est difficile d'accorder et de satisfaire tout le monde dans une commune quand certains se plaignent du chant du coq, d'odeurs de stabulations en plein air, d'épandage de Glyphosate, ou de la vue d'une éolienne.
Le projet offre l'opportunité de fournir une énergie propre et inépuisable dont il serait dommage de se priver à cause de considérations financières. Il faut également penser à nos enfants et leur laisser une planète correcte.
- Commentaire de M. NONCEL Alain, contre le projet car les éoliennes sont trop nombreuses et occasionnent des nuisances visuelles et autres, elles sont bien mieux sur les collines, de plus elles ne génèrent pas d'économies mais des taxes supplémentaires et une nouvelle augmentation d'environ 6 %. Le projet ne profite qu'aux propriétaires terriens.
- Courrier (N° 20) reçu en Mairie d'Helfaut le 23 mai 2019, de M. Jacques PALLAS Maire de la commune de SAINT-GEORGES-SUR-ARNON 36100, qui indique avoir pris connaissance du projet du parc éolien de Helfaut . M. PALLAS, est favorable au projet éolien car sur le territoire de sa commune, 14 éoliennes sont en exploitation depuis 2009, et il se félicite de s'être engagé depuis 2005, avec les habitants de sa commune et des alentours, dans cette aventure pour une transition énergétique propre durable renouvelable et non délocalisable.
M. PALLAS joint à son courrier quelques documents, articles de journaux, correspondances, constituant un retour d'expérience et des réponses à des questions que peut se poser une partie du public dans le cadre d'un projet éolien.
- Courrier (N°21) reçu en mairie d'Helfaut le 23 mai 2019, de Mme FIOLET Hélène d'Helfaut, favorable au projet éolien, qui déplore que certaines informations sont véhiculées par des opposants à la Mairie et non pas par des opposants à l'éolien. Mme FIOLET souhaite que les éoliennes puissent remplacer à terme les centrales nucléaires pour le bien de ses enfants et petits enfants. Le projet respecte les distances prescrites, le mât de mesure n'a été remarqué par certains habitants que plusieurs semaines après son implantation et le visuel n'est pas pire que la vue de fils électriques dans les rues ou les pylônes électriques dans les champs. Les retombées financières pour la commune d'Helfaut ne sont pas non plus négligeables en période de baisse de subvention.
- **Permanence du vendredi 24 mai 2019.**
- Commentaire de M. LAMA Lucien d'Helfaut destiné à M. le Préfet invité à venir voir le village situé à 50 Km de la centrale nucléaire de Gravelines qui fournit le courant à la région et les éoliennes vont défigurer le paysage.
- Commentaire de Mme BACHELET qui dit non aux éoliennes
- Commentaire de M. GROUX Bernard pour dire non aux éoliennes

- Commentaire de M. et Mme DARTOIS Gilbert, opposés au projet, qui s'interrogent sur le démantèlement des éoliennes dans 20 ans, et y en aura t'il d'autres prévues en extension.
- Commentaire de Mme Françoise VASSEUR Maire de Bellinghem, qui déplore qu'une commune déploie des éoliennes aux limites de son territoire pour se préserver des nuisances occasionnées.
- Commentaire de M. EVRARD Jean-Marie, Maire délégué d'Inghem, contre le projet éolien à cause de la pollution visuelle et sonore et contre les industriels de l'éolien qui font des fortunes sur le dos des consommateurs d'électricité.
- Commentaire de Mme LEFEBVRE : non aux éoliennes.
- Courrier (N° 22) de M. et Mme ALBA Xavier de Inghem qui craint des nuisances sonores, visuelles, magnétiques et infrasons qui vont nuire à la santé de leur famille et de leurs animaux (la porcherie se trouve à 650 mètres de l'éolienne la plus proche)M. et Mme ALBA constatent que les éoliennes se trouvent en bout du territoire d'Helfaut, ils proposent d'en revoir l'implantation afin de les éloigner des habitations. Ils craignent également l'implantation ultérieure d'autres machines en plus des 5 prévues.
- Courrier (N°23) de M. et MME WISNIEWSKI D'Helfaut, contre le projet éolien car aucun gain écologique, financier ou climatique, impact sur la santé: insomnies maux de tête acouphènes dus à la proximité d'éoliennes, nuisances sanitaires, structures inesthétiques dégradation de la qualité de vie, lueurs gênantes le soir , impact négatif sur les animaux et perturbations sur les ondes, mauvaises réceptions télé et radio.
- Courrier (N°24)de M. ANSEL Daniel Conseiller Municipal, opposé au projet car en opposition avec les avis émis par la CAPSO et le Président de la région des Hauts de France. Projet également jamais présenté en Conseil municipal.
- Courrier (N°25) de M. Jean-Pierre DUCHATEL, qui outre les nuisances sonores et visuelles craint pour la valeur locative des maisons et la sécurité des vols d'hélicoptères vers l'hôpital. Il estime que les personnes favorables à l'éolien sont celles qui ne sont pas concernées directement.
- Courrier (N°26) de Mme CACCIAPALLE Catherine d'Helfaut opposée au projet, car cette énergie est dépendante du vent lui même soumis à des variations, également côté délétère pour la faune, la flore et l'homme. L'éolien serait à l'origine de pathologies induites dont le facteur déclenchant n'est pas reconnu. Possibilités de dysfonctionnement pour l'hôpital et pour la prise en charge des patients.
- Courrier (N°27) de l'Association ASSEZ de Delette 62129, qui présente les buts de l'association et souligne quatre points remarquables au dossier BORALEX HELFAUT:
 - Effet d'encerclement qui risque de s'aggraver pour les habitants des contreforts des vallées de l'Aa et de la Lys
 - Descriptif de la demande d'autorisation unique qualifié de flou car capacité de production non définie,(de 2.5 à 4 MW selon modèle retenu (page 3), huile hydraulique du moyeu (de quelques dizaines à quelques centaines de litres) page 12.
 - Résumé non technique: le projet d'helfaut se veut dans la continuité de celui de Pihem qui a été refusé par le Préfet.

- Schéma Régional éolien Nord Pas de Calais, qui a été annulé par le Tribunal Administratif de Lille pour défaut d'évaluation environnementale préalable.
- Courrier (N°28) de M. et Mme PRUVOST Jacques d'Helfaut, opposés formellement à l'implantation du parc éolien. La CAPSO et son Président M. DECOSTER, M. BERTRAND Président du Conseil régional et la commune d'Heuringhem, sont contre le projet d'éolien sur la commune d'Helfaut.
M. MARQUANT Maire d'Helfaut a fait voter le projet par le conseil municipal à mains levées et non à bulletin secret, ce qui d'après leurs confidences a contraint des membres du Conseil Municipal à voter pour le projet alors qu'ils étaient contre. M. le Maire aurait dû pour ce projet consulter la population par référendum, le bulletin municipal n'a informé les administrés qu'une fois le projet déjà bien engagé.
M. et Mme PRUVOST sont surpris de la taille d'une éolienne visible depuis Pihem. Les infrasons auront un impact néfaste sur la santé des habitants sachant que les vents dominants se dirigent vers la commune d'Helfaut. Les nuisances sanitaires visuelles et sonores entraînent une défiguration du paysage, une dégradation de l'état physique mental et social des riverains et une dévaluation des biens immobiliers.
M. MARQUANT en tant que Maire, dispose d'un pouvoir de police pour refuser l'implantation d'un parc éolien afin de protéger ses administrés d'un trouble anormal de voisinage. Des gênes sur la faune et une hausse de la mortalité des oiseaux, rapaces et chauves souris dont le Murin de marais considérée comme la chauve souris la plus rare de France, et une centaine d'espèces d'oiseaux dont 30 sont menacées comme la Linotte mélodieuse.
Les éoliennes d'une hauteur de 150 mètres vont défigurer le paysage et des monuments historiques tels que la coupole, la colonne du Duc d'Orléans et la cathédrale de Saint-Omer seront situés à proximité.
La production énergétique d'une éolienne est intermittente qui nécessite la relève par une centrale thermique ou nucléaire. Elle a un coût pour les citoyens qui contribuent au rachat par EDF de la production électrique à un prix très élevé.
Les fondations des éoliennes qui nécessitent l'emploi de 450 m3 de béton imperméabilisent le sol et contribuent à son érosion.
M. MARQUANT, Maire d'Helfaut ne retient que les retombées financières de ce projet pour rembourser les emprunts et financer certains travaux. Il eut été préférable d'augmenter les impôts locaux et renoncer à ce projet.
Les habitants d'Heuringhem n'ont pas été informés du projet par la société BORALEX alors que certaines des habitations du village sont situées à proximité et sont concernées par les nuisances visuelles et sonore. de même, l'hélicoptère qui dessert les urgences de l'hôpital d'Helfaut devra changer d'itinéraire. Les Hauts de France est la région de France la plus impacté par l'éolien quand va t'on arrêter le massacre paysager ?
- Courrier (N°29) de M. et Mme AUFFRET-PRUVOST Yannick et Delphine opposés formellement à l'implantation du parc éolien. La CAPSO et son Président M. DECOSTER, M. BERTRAND Président du Conseil régional et la commune d'Heuringhem, sont contre le projet d'éolien sur la commune d'Helfaut.
M. MARQUANT Maire d'Helfaut a fait voter le projet par le conseil municipal à mains levées et non à bulletin secret, ce qui d'après leurs confidences a contraint des membres du Conseil Municipal à voter pour le projet alors qu'ils étaient contre. M. le Maire aurait dû pour ce projet consulter la population par référendum, le bulletin municipal n'a informé les administrés qu'une fois le projet déjà bien engagé.
Les infrasons auront un impact néfaste sur la santé des habitants sachant que les vents dominants se dirigent vers la commune d'Helfaut. Les nuisances sanitaires visuelles et

sonores entraînent une défiguration du paysage, une dégradation de l'état physique mental et social des riverains et une dévaluation des biens immobiliers.

M. MARQUANT en tant que Maire, dispose d'un pouvoir de police pour refuser l'implantation d'un parc éolien afin de protéger ses administrés d'un trouble anormal de voisinage. Des gênes sur la faune sont à prévoir ainsi qu'une hausse de la mortalité des oiseaux, rapaces et chauves souris dont le Murin de marais considérée comme la chauve souris la plus rare de France, et une centaine d'espèces d'oiseaux dont 30 sont menacées comme la Linotte mélodieuse.

Les éoliennes d'une hauteur de 150 mètres vont défigurer le paysage et des monuments historiques tels que la coupole, la colonne du Duc d'Orléans et la cathédrale de Saint-Omer seront situés à proximité.

La production énergétique d'une éolienne est intermittente qui nécessite la relève par une centrale thermique ou nucléaire. Elle a un coût pour les citoyens qui contribuent au rachat par EDF de la production électrique à un prix très élevé.

Les fondations des éoliennes qui nécessitent l'emploi de 450 m3 de béton imperméabilisent le sol et contribuent à son érosion.

M. MARQUANT, Maire d'Helfaut ne retient que les retombées financières de ce projet pour rembourser les emprunts et financer certains travaux. Il eut été préférable d'augmenter les impôts locaux et renoncer à ce projet.

Les habitants d'Heuringhem n'ont pas été informés du projet par la société BORALEX alors que certaines des habitations du village sont situées à proximité et sont concernées par les nuisances visuelles et sonore. de même, l'hélicoptère qui dessert les urgences de l'hôpital d'Helfaut devra changer d'itinéraire. Les Hauts de France est la région de France la plus impacté par l'éolien quand va t'on arrêter le massacre paysager ?

- Courrier (N°30) de Mme BEZUT Catherine qui s'oppose au projet pour les raison suivantes:
 - paysage défiguré de par sa pollution visuelle et ses nuisances.
 - dévaluation de son bien immobilier en raison de la proximité d'une éolienne (950 mètres)
 - Parc éolien imposé et avenir des enfants
 - Proximité d'un centre hospitalier
 - Flashes lumineux jours et nuits, effets stroboscopiques, conséquences sur la santé humaine et animale.
 - Territoire riche en paysages et en patrimoine naturel et culturel, l'implantation sous l'église d'Helfaut brouille la lecture du paysage.
 - Défaut d'étude épidémiologique indépendante pour montrer le caractère inoffensif sur les riverains.
 - Amélioration du cadre de vie lié à l'argent (BORALEX)
 - Est ce vraiment écologique ?
- Courrier (N° 31) de M. BEZUT Johann, contre le projet:
 - destruction du paysage et du cadre de vie, santé humaine et animale impactées,
 - présence de flashes lumineux tout autour, dépréciation des biens immobiliers, nuisances subies sans contrepartie.
 - Enorme business « entre copains » sous couvert d'écologie, les personnes favorables au projet n'auront pas les éoliennes devant leurs fenêtres, la région sature et a assez donné .
- Courrier (N°32) de M. et Mme DELATTRE Gerard de Inghem, contre le projet car très impactés par les nuisances sonores et visuelles des éoliennes qui risquent de dévaloriser leur maison.

- Courrier (N° 33) de Mme BOUQUILLION Liliane de Helfaut, contre le projet, qui se réfère aux reportages diffusés à la télévision qui démontrent l'impact négatif de l'éolien sur la santé des hommes et les animaux en particulier les oiseaux migrateurs et pigeons voyageurs. Une infirmière de l'hôpital d'Helfaut lui a également fait part de problèmes survenus chez les habitants de la région de Fauquembergues voisins des éoliennes. Impact également sur le paysage et l'environnement des maisons situées trop près des éoliennes qui avec le bruit et la vue verront leur valeur baisser. Problèmes également liés aux ondes qui risquent de perturber le vol des hélicoptères en approche de l'hôpital. Les élus des environs et la Président de région estiment tous que le sud de Saint-Omer est suffisamment équipé.
Aux USA, des champs entiers d'éoliennes sont à l'abandon faute de rentabilité.
- Courrier (N°34) remis par Mme MACREL, émanant de M. Xavier BERTRAND Président de la Région des Hauts de France, daté du 17 mai 2019, adressé à M. et Mme MACREL qui confirme sa volonté de mettre un terme au développement de l'éolien dans les Hauts de France, avec copie du courrier adressé au commissaire enquêteur en date du 26 avril 2019.
- Courrier (N°35) du Docteur CACCIAPALLE Flavien de Helfaut qui explique le pourquoi de son opposition aux projets éoliens dans leur ensemble
Il existe par ailleurs des doutes quant à la résistance des éoliennes aux fortes tempêtes. Quant à la santé publique, l'Académie de médecine souhaite qu'aucune éolienne ne soit à moins de 1500 mètres d'une habitation ce qui poserait des problèmes en France en raison de la densité et de la dispersion des habitations, dans les autres pays européens et aux USA, la distance de 1500 mètres est un minimum.
Les éoliennes émettent également des ondes basse fréquence et infrasons qui ont des effets néfastes sur les animaux, porcs, visons, ovins, vaches, chevaux dont pour certains, la composition de la viande après abattage présente des anomalies au niveau PH (acidité des tissus liée au stress)
Les éoliennes peuvent engendrer des perturbations dues aux ondes hertziennes avec effets sur les radars météo et de navigation aérienne. Pour 150 aéroports la zone de protection s'étend sur un rayon de 30 Km alors que les éoliennes d'Helfaut seront situées à moins de 5 km de l'hôpital qui accueille des transferts en hélicoptère régulièrement et par tous temps.
Par ailleurs les nouvelles technologies hospitalières nécessitent des échanges télévisuels, internet et téléphoniques rapides entre hôpitaux avec une fiabilité de 100 %.
Quant à l'aspect financier, l'éolien produit une électricité cher à l'achat, dont le coût ira en augmentant avec l'augmentation du parc. Pour les finances communales, risque de pertes sur les taxes locales malgré un apport financier initial important, baisse de la valeur locative qui entraîne une baisse de la valeur immobilière à la revente évaluée à 20%, ainsi qu'une baisse de la population évaluée à 6%.
Les éoliennes ne sont pas fabriquées en France et au bout de 20 ans, le coût de leur démantèlement éventuel sera de l'ordre de 600.000 à 800.000 € dont 250.000 € pour la démolition du socle en béton qui sera à charge du propriétaire du terrain si la société a disparu, 14.000 éoliennes pourrissent aux Etats Unis.
Quant à l'aspect écologique, la durée de vie d'une éolienne permet elle d'économiser tout le gaz carbonique produit pour sa construction, son entretien et son démantèlement. En outre, le brassage du vent à l'extérieur des pales contribue à l'assèchement des sols. Les éoliennes sont par ailleurs à l'origine de la destruction d'oiseaux et de chauve souris, bien que le fait soit minimisé, en Allemagne, on estime que 500.000 oiseaux meurent par an et que les chauve souris, espèce indispensable pour notre écosystème sont également victimes des éoliennes à cause des lumières qui attirent les insectes dont elles

se nourrissent. La coupole d'Helfaut est considérée comme site majeur pour l'hibernation des chauve souris avec 8 espèces présentes, et habitat de reproduction et d'alimentation pour les oiseaux cavernicoles.

Helfaut fait également partie du parc régional des Caps et Marais d'Opale et se situe à 10 Km du marais audomarois inclus dans Natura 2000 où sont répertoriés 200 espèces d'oiseaux et 13 espèces chiroptères.

La région des Hauts de France est celle qui a accepté l'implantation du plus grand nombre de sites éoliens, M. Xavier BERTRAND Président de la région et M. François DECOSTER Président de la CAPSO sont opposés à ce projet et ont adressé un courrier au commissaire enquêteur donnant un avis défavorable.

- Courrier (N°36) de M. Philippe QUESTE de Herbelle attaché de conservation du Patrimoine, courrier intitulé Analyse de l'étude d'impact. M. QUESTE estime que l'étude n'a pas saisi la dimension historique européenne du territoire car elle choisit les références qui l'avantagent et travestit la vérité en s'appuyant sur un schéma régional éolien invalidé et un manque de photomontages depuis les points les plus impactés. L'étude ne fait pas mention de la forte opposition de la population avec plus de 90% de la population d'Helfaut, et est de nature mensongère en parlant de développement durable alors qu'une grande partie du béton des fondations des éoliennes restera dans le sol après démantèlement, et qu'en matière de sécurité des riverains, on manque de recul scientifique sur les infrasons. L'implantation du projet situé au coeur du pays d'art et d'histoire de Saint-Omer qui regroupe 34 communes labellisées, aurait un impact des plus importants et constituerait un préjudice indéniable sur l'environnement et sur les nombreux sites historiques, patrimoniaux naturels et culturels d'ampleur nationale, européenne et mondiale.

M. QUESTE a relevé par pages les anomalies constatées au dossier.

Page 13:5-2 déroulement du projet de concertation: aucune mention n'est faite de l'opposition des habitants au projet

Page 23: le SRE n'est plus valide

Page 24 :7-2f environnement : le projet se situe à côté du site des Landes et va anéantir le point de repère que constitue l'église d'Helfaut. Le site présenté comme fortement anthropisé est situé en fait en pleine campagne avec des chemins de randonnées dans le secteur

Page 36-37: images prises trop bas depuis Inghem.

Page 52 : le dossier minore très nettement les impacts paysagers depuis les différents sites, motte castrale près de la cathédrale et marais.

Page 55 : « hormis les secteurs de vallées, l'ensemble des photomontages montre que le projet est visible du fait qu'il s'inscrit sur un effet de marche topographique est que la hauteur des éoliennes est plus importante que les boisements et que l'amplitude topographique du secteur proche » Cette phrase suffit à comprendre que l'implantation de ces éoliennes est particulièrement mal choisi du point de vue paysager.

Page 55 : « le projet est donc lisible depuis la majeure partie de l'aire d'étude, toutefois, il s'inscrit dans un paysage déjà imprégné d'éoliennes et en cours de densification sur ces franges sud-ouest » il s'agit d'un euphémisme pour dire que les éoliennes seraient visibles de tous côtés, et qu'il faudrait les accepter là où il, est du point de vue paysager moins judicieux de les installer, avec un risque de densification ultérieur.

Page 56 : tourisme et loisirs qui laisse penser que le pays de Saint-Omer se réduit à quelques sentiers de randonnée, alors qu'il accueille plus de 800.000 visiteurs par an, 120.000 à la coupole d'Helfaut et que 1300 emplois sont dédiés au tourisme .

Page 57 : ambiance lumineuse, M. QUESTE conteste que l'impact visuel des feux soit considéré comme faible, les effets stroboscopiques sont connus des habitants du secteur et les clignotements continus sont visibles depuis le mont Cassel vers les monts d'Artois.

Page 61: M. QUESTE considère que l'église d'HELFAUT a un intérêt patrimonial bien que n'étant pas répertoriée aux monuments historiques, elle est d'un intérêt historique d'importance pour le territoire et ne mérite pas l'implantation d'éoliennes à proximité.

Page 62: Helfaut fait partie des 32 communes labellisées villes d'art et d'histoire autour de Saint-Omer. L'implantation d'un parc éolien risquerait de faire perdre ce label au territoire, cet avis est également celui de la CAPSO.

Pages 61-63 : tableau contexte paysager, qui présente une quarantaine de vues qui n'indiquent pas d'impact à l'exemple de la D190 de laquelle il deviendrait impossible d'avoir une vision sur Helfaut et son église.

Page 75 : le fait de dire que « l'étude paysagère a montré que l'impact visuel résiduel, patrimonial et paysager du parc éolien d'Helfaut est nul à modéré » constitue selon M. QUESTE, une contre vérité.

4.2 CONTRIBUTIONS FORMULÉES SUR LE SITE INTERNET

Le site internet dédié à l'enquête, mis en place par la Préfecture du Pas de Calais, a donné lieu à 41 commentaires ou observations formulés par le public

Message: du 25 avril 2019 à 21:28

N°1

Je m'oppose à ce nouveau projet.

Stop trop c'est trop. Cessons de polluer nos territoires et de construire ces machines laides et inutiles.

Le président de région Xavier Bertrand le dit haut et fort STOP !

Quels tristes paysages allons nous laisser aux générations à venir !

Message du 30/04/2019

N°2

Plutôt favorable à l'énergie éolienne à ses débuts, je suis maintenant saturé, agacé par cette prolifération d'aérogénérateurs géants qui ne produisent que peu d'électricité et de plus par intermittence et pas souvent lorsque ce serait nécessaire mais qui envahissent et encerclent définitivement mon territoire avec leur cortège de nuisances sonores, visuelles (notre belle campagne ressemble de plus en plus à une pelote d'épingles), peut-être délétères, et qui sont une cause non négligeable de l'explosion du prix du kilowattheure et de la dévalorisation des biens à proximité.

Ma commune étant déjà cernée, Je supporte les nuisances sonores des éoliennes existantes, bien que la plus proche soit à 1,7 km de mon domicile. Lorsqu'il y a un vent moyen de sud/sud-ouest, compte tenu du relief, ça souffle, ça ronfle à chaque passage de pale devant le mât. Votre nouveau projet va en rajouter

Tous les projets locaux se réalisent, les parcs se multiplient sur toutes nos campagnes et nous n'avons de Fruges à St Pol et bientôt jusque St Omer, que le spectacle désolant de ces machines qui auront à jamais gâché nos paysages et imposé leur nuisances.

A l'époque de l'énergie nucléaire qui fut le fleuron technologique de la France, nous fournissant une énergie électrique peu chère et non polluante, cette mode de l'éolien me semble être le caprice empreint de snobisme d'influents écologistes « bobos » parmi lesquels certains ne sacrifieraient pas leur puissant 4 x 4, ni leur piscine et leur résidence secondaire bien chauffées, ni leurs vacances dans les îles paradisiaques lointaines,

oubliant alors leur chère planète qu'ils invoquent par contre pour faire subir leurs oukases aux gens modestes.

Message du 1 mai 2019 à 20:11:07

N°3

Bonjour,

Je suis contre ce projet car je constate qu'il y a déjà beaucoup trop d'éoliennes dans notre région. Pourquoi ne pas réactiver certains moulins à eau sur la Lys et l'Aa en les équipant de turbines pour produire de l'électricité.

Avec mes salutations distinguées.

Message du: 1 mai 2019 à 17:30:59

N°4

Je dis ASSEZ, habitant à Delettes je souhaite marquer mon opposition au parc éolien Boralex Helfaut. Je pense que notre secteur a largement contribué pour sa part et qu'il faut s'arrêter maintenant. Je suis en ce point les avis autorisés de la région des Hauts de France et de la CAPSO STOP

Date: 3 mai 2019 à 14:50:44 UTC+2

N°5

Plutôt favorable à l'énergie éolienne à ses débuts, je suis maintenant saturé, agacé par cette prolifération d'aérogénérateurs géants qui ne produisent que peu d'électricité et de plus par intermittence et pas souvent lorsque ce serait nécessaire mais qui envahissent et encerclent définitivement mon territoire avec leur cortège de nuisances sonores, visuelles (notre belle campagne ressemble de plus en plus à une pelote d'épingles), peut-être délétères, et qui sont une cause non négligeable de l'explosion du prix du kilowattheure et de la dévalorisation des biens à proximité.

Ma commune étant déjà cernée, Je supporte les nuisances sonores des éoliennes existantes, bien que la plus proche soit à 1,7 km de mon domicile. Lorsqu'il y a un vent moyen de sud/sud-ouest, compte tenu du relief, ça souffle, ça ronfle à chaque passage de pale devant le mât. Votre nouveau projet va en rajouter

Tous les projets locaux se réalisent, les parcs se multiplient sur toutes nos campagnes et nous n'avons de Fruges à St Pol et bientôt jusque St Omer, que le spectacle désolant de ces machines qui auront à jamais gâché nos paysages et imposé leur nuisances.

A l'époque de l'énergie nucléaire qui fut le fleuron technologique de la France, nous fournissant une énergie électrique peu chère et non polluante, cette mode de l'éolien me semble être le caprice empreint de snobisme d'influents écologistes « bobos » parmi lesquels certains ne sacrifieraient pas leur puissant 4 x 4, ni leur piscine et leur résidence secondaire bien chauffées, ni leurs vacances dans les îles paradisiaques lointaines, oubliant alors leur chère planète qu'ils invoquent par contre pour faire subir leurs oukases aux gens modestes.

Message du 5 mai 2019 à 16:43:01

N°6

Je suis totalement contre ce projet !!

*encore une pollution visuelle de plus dans notre région,
nous avons largement participé a l'effort "energie vert" avec les parc existant*

STOP !!

Date: 9 mai 2019 à 08:31:59 UTC+2

N°7

Il ne faut plus concevoir de parcs éoliens à tous points négatifs, y compris pour les contribuables.

Date: 9 mai 2019 à 13:43:40 UTC+2

N°8

Bonjour, je suis favorable à l'implantation d'éoliennes à Helfaut car en dehors des retombées économiques et des emplois, le vent est une énergie propre, renouvelable et saine.

Date: 10 mai 2019 à 15:47:26 UTC+2

Message:

N°9

Je suis en faveur de l'éolien pour plusieurs raisons, clairement l'éolien est l'avenir de la planète, c'est une énergie propre qui utilise les ressources naturelles de la terre. Nous avons une centrale nucléaire à Gravelines qui fournit la majorité des citoyens en électricité, ces centrales sont dangereuses et peuvent exploser à tout moment (exemple Fukushima+Tchernobyl) quand on voit le désastre que cela a engendré (environnement, gazs toxiques...), l'éolien a côté c'est de la rigolade. Une éolienne n'est pas plus bruyante que le niveau sonore d'un grand magasin au final cela n'empêche pas les gens de vivre et de fréquenter ce type de magasin quelques soit le niveau sonore. Les gens s'en accommodent et ils ne faut pas oublier qu'en général les parcs éoliens ne se trouvent pas à côté des habitations. On a tendance à évoquer que cela dénature nos campagnes sauf que les villes sont saturées, la population gagne les campagnes, les villages veulent attirer une population jeune en proposant des lotissements qui dit lotissement dit besoin de terrains qui dit besoins de terrains dit appels aux agriculteurs...les agriculteurs reçoivent de l'argent en une fois alors que les parcs éoliens ont cette avantage de louer le terrain moyennant une compensation financière aux agriculteurs ainsi qu'aux collectivités locales pendant toute la durée d'un parc. Alors, pensez vous que ce se serait pas mieux de conserver nos terres cultivables au lieu de les voir se dénaturer pour faire des logements !!!

Franchement, je préfère faire visiter à mes enfants un parc éolien plutôt qu'une centrale

nucléaire. Notre avenir repose sur nos enfants, la pérennité de l'environnement, se concentrer vers des énergies propres pour la préservation de notre planète alors oui je suis favorable pour implanter des éoliens dans notre secteur en plus ce n'est pas comme si nous étions dans une région où il manque du vent

Date: 10 mai 2019 à 08:29:59 UTC+2

Message:

N°10

bonjour

Il est grand temps que les personnes prennent conscience qu'il faut arrêter de polluer et qu'il vaut mieux voir une éolienne qu'une centrale nucléaire.

Je suis pour ce projet

Date: 15 mai 2019 à 22:17:27 UTC+2

Message:

N°11

Plutôt que d'opposer les aspects paysagers et la ruralité au monde de l'éolien, source d'énergie renouvelable durable, nous devrions faire cohabiter ces deux atouts de la région du PDC. Région aux vents bénis des dieux. Je suis favorable au projet éolien d'HELFAUT qui est très cohérent et qui s'inscrit dans la transition énergétique et dans la lutte contre le changement climatique. Protégeons notre planète!!!!

Date: 18 mai 2019 à 19:25:36 UTC+2

Message:

N°12

Je m'oppose à ce projet d'implantation de 5 éoliennes pour plusieurs raisons:

- Pour la pollution visuelle qui viendra gâcher une nouvelle partie de notre région qui était jusqu'alors non impacté par ces nuisances. En effet, ce territoire d'Helfaut est bien éloigné de la concentration des parcs existants de Fruges, Fauquembergues, Dohem, Delettes et Remilly qui réunissent déjà plus de 150 machines (trop c'est trop), et par contre, la commune d'Helfaut est très proche de toute la périphérie très urbanisée de Saint Omer avec la proximité des villages de Blendecques, Heuringhem, Ecques, Wizernes qui vont voir arriver dans leur environnement proche les nuisances visuelles de ce nouveau parc qui surplombera de ces 150 m toutes ces habitations avec les flashes lumineux incessants jour et nuit (fini l'observation des astres dans ce secteur)...
- De plus l'impact sonore et sanitaire de ce parc pourra aggraver ces nuisances avec l'émission des infrasons à proximité de ces villages et notamment à proximité du centre hospitalier d'Helfaut. Même si les études relatives à ces nuisances sur la santé des

riverains n'ont pas été confirmées, le principe de précaution devrait être appliqué dans ce cas de voisinage avec un centre hospitalier.

- Je vois à nouveau un projet qui n'a rien d'écologique mais qui est orienté par l'appât du gain à tous les niveaux, mairie, propriétaires terrien et principalement Boralex pour engranger au plus vite ces contrats juteux sur 20 ans de l'obligation de rachat de l'électricité éolienne à un tarif nettement supérieur à celui du marché qui leur assure une rente sur le dos du contribuable. Cet argent public dilapidé serait plus profitable pour financer l'isolation des bâtiments, développer la production d'énergie hydraulique marine et aussi pour financer la recherche d'une vraie énergie propre qui ne soit pas aléatoire comme l'éolien. Car c'est bien ce coté intermittent qui annule et aggrave l'impact sur la production de gaz à effet de serre de l'éolien. Pour palier à ces manques de vent imprévisibles, c'est le relais immédiat des centrales thermiques qui est mis à contribution avec la pollution qu'elles produisent. La moyenne annuelle de production d'électricité des éoliennes est d'environ 25% donc il faudra utiliser le thermique les 3/4 du temps comme en Allemagne ou le développement éolien et l'arrêt de leur centrales nucléaires leur à fait construire 40 centrales au charbon dont nous subissons, en plus des tonnes de gaz à effet de serre, les poussières fines qui viennent nous polluer lors des périodes anticycloniques avec un léger flux d'est. Le modèle Allemand est dramatique pour le climat. Notre production d'électricité actuelle n'a pas d'impact sur le climat sauf pour la partie thermique charbon 1.1%, fioul 0.4% et gaz 5.7% qui devront être augmenté pour palier aux fluctuations du développement éolien.

L'enjeu majeur est d'enrayer le réchauffement climatique pas d'augmenter les 8000 éoliennes actuelles qui ne produisent que 5.7% de notre électricité (aléatoire) et doivent être accouplé à des centrales thermiques.

Date: 18 mai 2019 à 18:19:22 UTC+2

Message:

N°13

Je suis plus que favorable à ce projet de parc éolien à Helfaut : arrêtons les énergies fossiles, utilisons une ressource propre et semble-t-il inépuisable...

Il est urgent de changer nos modes de pensée. Voyons plus loin que le bout de l'éolienne et pensons à long terme enfin !

Date: 18 mai 2019 à 13:34:32 UTC+2

Message:

N°14

bonjour message contre projet eoliennes helfaut proche de l hopital nuisance pour la sante probleme pour helicoptere trop d eoliennes sur si peut de terrain devalorisation de l immobilier il y a des zones plus desertique pour installer les eoliennes il ny a que du

negatif sur ce projet sauf pour ce qui vont empoche de l argent donc non non non merci de tenir comte de nos commentaires

Date: 19 mai 2019 à 19:19:11 UTC+2

Message:

N°15

Je suis favorable au développement des énergies éoliennes qui sont les énergies les plus propres. Par conséquent je suis favorable au projet d'helfaut. Je suis étonné des communications du président du conseil régional, opposé à l'éolien, alors que très favorable à un epr à Gravelines ! Ce choix semble personnel et n'est pas la conséquence d'un vote du conseil. Je m'inquiète de cette atteinte à la démocratie. Je remarque que le président de la capso, vice président du conseil régional, est également opposé. Ces choix sont ils sincères ? Le destin national de xavier Bertrand peut il inciter ses proches à le suivre dans l'espoir d'un poste ?

Pour être plus concret, l'entreprise qui propose ce projet est locale puisque de blendecques, génère de l'emploi durable, et une énergie propre. Je suis donc hyperfavorable...

Date: 19 mai 2019 à 10:37:21 UTC+2

Message:

N°16

- nous sommes à la campagne il faut préserver le site.

Date: 20 mai 2019 à 08:38:08 UTC+2

Message:

N°17

bonjour,

au sujet du projet éolien d'helfaut, je suis pour.

c'est un projet qui va donner de l'emploi dans une région en détresse d'embauche. en plus évidemment de continuer notre transition vers les énergies renouvelable

merci de m'avoir lu

cordialement

bonne journée

Date: 20 mai 2019 à 10:35:21 UTC+2

Message:

N°18

Je suis pour,

Parce qu'il n'y a pas, (encore) d'alternatives...

Vivre pollue, l'énergie n'est jamais propre, les éléments utilisés pour le solaire polluent, l'hydroélectricité à grande échelle ne semble pas inerte sur l'environnement, et ne parlons pas des énergies fossiles et nucléaires (quand on habite à une cinquantaine de kilomètres de Gravelines, on devrait y être pourtant particulièrement sensible).

Au regard des connaissances scientifiques actuelles, c'est encore l'éolien qui paraît être la solution la moins néfaste pour l'homme et l'environnement.

Rien n'empêche d'analyser nos pratiques d'ici quelques années... et de réadapter nos modes de production et de consommation (une centrale nucléaire mets des dizaines d'années à être démantelé, un mat peut être démonté en quelques semaines, avec dépollution immédiate !).

Balayons l'idée de préserver le paysage, cela fait des siècles qu'il est façonné et transformé par la main de l'homme... Et le Nord/Pas de Calais (Haut de France pour les pointilleux) en porte bien des stigmates. Les terrils que l'on voit en tournant le dos à ces fameuses éoliennes étaient encore considérés comme des verrues et des déchets il y a une trentaine d'années !

L'opportunisme des candidats à telle ou telle élection est pour le moins déplacé, Etre pour ou contre ne devrait même pas se poser pour ces élus qui sont censés œuvrer pour le "bien commun", et non utiliser ce faux débat à des fins électoralistes.

Les français veulent tout sans les désagréments que ça cause... La 4G partout, mais les antennes relais chez les voisins, du travail et des industries à proximité, mais chez les voisins, de l'énergie "propre" ou "sale", mais produite ailleurs (et si en plus on pouvait cacher ces câbles disgracieux qui nous amènent la susdite énergie !)...Il peste contre les ondes qui seraient émises par l'éolien, mais trimbalent tous un Smartphone dans leur poche toute la journée !

Le Français est un individualiste forcené et ne voit en l'intérêt commun que ce qui peut servir à son propre intérêt !

Alors, pour l'environnement, pour nos enfants (et futurs petits enfants peu-être), nos familles, nos voisins, les Helfallois, les Français, la Planète... Bref, pour l'intérêt commun, OUI à l'implantation de nouvelles éoliennes (et réfléchissons déjà à produire mieux l'énergie, et à en consommer moins !).

Date: 20 mai 2019 à 14:49:34 UTC+2

Message:

N°19

Dans le cadre de mon travail je sillonne toute la région (visites patients à domicile), les éoliennes font partie du paysage. J'y trouve un intérêt touristique, comme les pays bas, la région va être réputée par ses éoliennes. Helfaut aura une bonne image vertueuse pour son parc éolien, pas d'émission de polluants, ni de déchets dangereux, c'est quand même mieux pour la santé ! les éoliennes sont suffisamment loin des habitations pour effacer toute nuisance. je préfère des éoliennes à une usine, une centrale EPR..., J'ai connu un

paysage magnifique (abbaye de wisques) détruit par l'implantations de bâtiments industriels, ce n'est pas le cas du futur parc à Helfaut où l'intégration paysagère fera naturelle et propre. enfin j'apprécie que ce soit une entreprise très proche qui aussi a donné et donnera des emplois locaux.

Date: 20 mai 2019 à 16:01:01 UTC+2

Message:

N°20

Je suis pour l'installation du parc éolien à Helfaut, je suis pour une énergie plus durable et plus écologique au bénéfice d'un environnement moins pollué.

Date: 20 mai 2019 à 17:33:47 UTC+2

Message:

N°21

Je suis favorable à la construction de ces éoliennes. Les énergies renouvelables sont importantes pour notre avenir.

Date: 20 mai 2019 à 20:38:21 UTC+2

Message:

N°22

Ce projet éolien, amènera un apport énergétique pour le territoire, de plus il y aura des retombées économiques, et créera une dynamique locale.

Date: 21 mai 2019 à 06:23:14 UTC+2

Message:

N°23

Bonjour,

Je suis favorable à l'implantation du parc éolien de Boralex sur Helfaut qui va permettre de faire travailler les entreprises du secteur de Saint Omer pendant la construction ainsi que pendant la vie du parc. De plus pour une fois que c'est un investisseur local et sérieux qui construit profitons en.

Les distances avec les habitation sont plus que correct !

Date: 21 mai 2019 à 06:51:21 UTC+2

Message:

N°24

Je suis favorable au projet

Date: 21 mai 2019 à 07:55:33 UTC+2

Message:

N°25

La Société HELFAUT TRAVAUX apporte son soutien à ce projet. Tout d'abord d'un point de vue écologique : c'est une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs. ... De plus, la production éolienne d'électricité suit notre consommation d'énergie: le vent souffle plus souvent en hiver, cette saison étant celle où la demande d'électricité est la plus forte, cette énergie ne fait donc qu'exploiter une ressource naturelle. Il y a également des avantages d'un point de vue économique comme la possibilité de réduire le coût des factures d'électricité et permettre se mettre à l'abri des ruptures de courant. La Commune possède également des avantages d'ordres financiers, qui auront forcément des effets positifs pour les habitants d'Helfaut.

Date: 21 mai 2019 à 08:28:42 UTC+2

Message:

N°26

Je suis pour que les éoliennes de Helfaut soit installés, celle-ci boosterez l'économie locale, créez des emplois locaux car la société qui les gère est à 5km seulement. Elles vont être implantées assez loin des habitations pour ne pas être gêné. Il faut vivre avec son temps et utiliser toutes les énergies renouvelable qui peuvent exister, il y a le vent ici alors utilisons le!

Date: 21 mai 2019 à 09:18:09 UTC+2

Message:

N°27

Bonjour,

Je suis favorable à la technologie éolienne comparée aux énergies fossiles ou nucléaires. Concernant le projet d'helfaut, je le trouve plutôt bien calibré aux conditions locales. Qui plus est les moyens financiers dont profitera la commune mettront un peu d'air dans les finances locales.

Je crois savoir que la communauté de communes va également profiter de subsides substantiels. En cas de décision préfectorale favorable, puisque la capso est opposée à l'installation, celle ci devrait reverser a la commune ce qu'elle va toucher... il faut etre coherent.

Enfin je voudrais faire part de mon étonnement. Les éoliennes ne sont que des moulins d'aujourd'hui... pourquoi tant de reactions épidermiques ? Je trouve bien plus grave pour le cadre de vie l'installation de lignes haute tension, de bâtiments industriels laids, de zones commerciales generalement hideuses, et j'en passe...

L'esthétique élancée et dynamique d'une éolienne m'apparaît bien plus acceptable...

En résumé : Favorable

Date: 21 mai 2019 à 11:23:50 UTC+2

Message:

N°28

Je souhaite marquer ma forte opposition à la mise en oeuvre de ce projet de 5 éoliennes de grande hauteur (150 mètres) et forte puissance (poss. 4 MW) à quelques kilomètres au sud de SAINT-OMER, ville historiquement riche d'un passé qui a laissé de nombreux monuments qui sont autant de points d'attraction pour le tourisme.

Mais avant toute chose, je tiens à protester contre le format imposé à cette enquête publique, les documents fournis n'étant disponibles que sur un site du demandeur BORALEX, et non-téléchargeables ce qui en limite les possibilités de consultation et éventuellement d'archivage. Ensuite, ce site même de la messagerie préfectorale empêche par son format les contributions longues et accompagnées de documents d'appui, ce qui contrevient à la capacité d'argumentation des participants. Encore un peu, et votre rôle de CE va être supprimé dans les EP / ICPE pour être remplacé par une formule électronique "deux points zero", ce qui est un pur scandale !

- 1. Ce projet est inutile :

Tout d'abord, l'éolien en France ne sert à rien, en ce que c'est une production électrique intermittente, et incapable de réduire les émissions de CO² puisqu'elle nécessite d'autres sources de production, qui peuvent être émettrices de CO², lorsqu'il n'y a pas de vent. Or la production électrique nationale est déjà décarbonée à 94 %, faire mieux n'est pas crédible, et de fait, si depuis 5 ans l'éolien a augmenté sa puissance installée de 85 %, les émissions électriques de CO² n'évoluent pas à la baisse de manière durable et perceptible § Pour vous en convaincre, lisez le rapport "Soutien aux énergies renouvelables de la Cour des Comptes, publié en mars 2018, ou visionnez l'audition de M. Jean-Marc JANCOVICI à la Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale (<https://www.youtube.com/watch?v=Hr9VlAM71O0>).

Aussi, lire dans certaines contributions que l'éolien pourrait permettre de fermer des centrales nucléaires est une absurdité totale, si l'on veut lutter contre le réchauffement climatique, il faudra justement faire l'inverse, ouvrir de nouvelle centrale, même le GIEC admet cela ! Sur le cas de BORALEX HELFAUT, je relève que le plan d'affaires de ce projet reste très aléatoire faute d'avoir choisi un modèle de machine, 4 options étant en concurrence, allant de 2,5 à 4 MW de puissance unitaire, ce qui est une très large fourchette ! Une seule machine française dans tout cela, la POMA LTW117, qui est aussi la moins puissante, et dont les ventes sont "confidentielles"... Ensuite, le tarif de rachat affiché est incertain, car il pourra se rattacher soit au complément de rémunération classique (72 ou 74 euros/Mwh) ou à l'appel d'offre /CRE dont le résultat ne peut être connu à l'avance... Même constat pour le productible affiché, qui ne sera connu qu'en fonction du choix de machine et de la mesure des vents pas présentée au dossier... Mais surtout, le chiffre le plus criticable de ce dossier, c'est l'affirmation de 33 580 tonnes de CO² en moins grâce à ce parc éolien, qui n'est ni justifiée ni crédible : cessons à ce sujet de prendre les citoyens pour des analphabètes ! Enfin, le demandeur est une filiale de

projet du groupe québécois BORALEX, les profits payés chèrement par les consommateurs d'électricité français seront rapatriés au Canada, même si cette firme crée quelques emplois locaux (Blendecques où se trouve un centre de maintenance).

2. Un projet nuisible pour les paysages et les riverains :

Sur ce point, je ferai seulement rappel de la position du Président Régional Xavier BERTRAND qui demande l'arrêt de l'éolien dans une région déjà saturée de mâts, à un moment "trop, c'est trop" : mais ici, spécifiquement, tous les documents attestent d'un impact visuel fort, même reconnu dans le dossier de BORALEX (page 56 de l'EI RNT : "le projet de HELFAUT est visible depuis l'ensemble du territoire, et plus largement depuis la moitié est, plaine humide du Pays d'Aire et de la Lys"...). En outre une part de l'AEI est dans le périmètre du PNR "Caps et Marais d'Opale", ce qui est injustifiable, les PNR devraient être totalement préservés de toute industrialisation éolienne ! S'ajoute à cela la proximité de SAINT-OMER, d'où l'on apercevra les éoliennes ce qui n'est pas acceptable non plus (atteinte au tourisme, au patrimoine...). Les distances éoliennes/habitat ne sont pas non plus dépourvues de point critiques : 500 mètres ne sont pas un minimum intangible, la loi permet à l'autorité décisionnaire d'augmenter cette distance au vu de l'étude d'impact (art. 139 de la LTE de 2015). Ce qui ira dans ce sens ici, ce sont les résultats de l'étude acoustique conduite, lesquels montrent la nécessité de bridage de certaines machines en nocturne, à cause de dépassements d'émergences assez élevés. On se demande aussi pourquoi l'ensemble des éoliennes choisies ne sont pas prévues avec option STE (serrations) destinée à réduire un peu les impacts sonores (1 à 3 dBA). On pourrait évoquer aussi les conséquences des infrasons et des basses fréquences sur la santé humaine, pour se faire il aurait fallu que je puisse vous faire parvenir des documents récents, en particulier le compte-rendu du colloque international de Paris en novembre 2018 qui a réuni plusieurs spécialistes internationaux sur cette question...

3. Ce projet est-il aussi neutre qu'il le prétend sur le plan écologique ?

J'ai parcouru l'étude d'"Ecosphère" jointe au dossier, en m'attachant plus spécialement aux espèces volantes, oiseaux et chauves-souris. Sur le plan méthodologique, je déplore que les identités, les diplômes et l'expérience des intervenants n'ait pas été communiquée : en fait j'ai un doute sur la spécialisation des interventions de terrain, où l'on utilise trop souvent des "petites mains" chargées de faire des relevés dans tous domaines, sans guère de compétences effectives, avec ensuite, une mise en forme dans les bureaux, mais où l'on passe (volontairement ou pas) à côté de points essentiels. Sur le nombre des sorties avifaunistiques ou des séquences actives ou passives sur les chauves-souris, j'ai bien noté leur adéquation avec les exigences de la DREAL. J'aurai toutefois souhaité aussi une prise en compte des recommandations d'EUROBATS ou de la SFPEM, lesquelles ne sont même pas référencées !

+ Sur les oiseaux, on peut relever des enjeux moyens pour plusieurs espèces nicheuses ou migratrices, ou les deux, et sensibles à l'éolien (cf. pages 82, 89 et 91 plus suivantes de l'EE), parmi lesquelles des rapaces (Busard des Roseaux, Faucon crécerelle, Hibou Moyen-duc) et le Goéland argenté. Malgré cela, aucune vraie mesure de réduction du risque de collision n'est proposée, même par mauvaise visibilité, alors qu'on se trouve en présence de machines dont le bas de pales ne serait qu'à 33 mètres de haut, dans 2 des options. Je

préconise donc un arrêt séquencé des éoliennes par absence de visibilité, au moins pour les périodes migratoires...

+ Pour les Chiroptères, j' ai bien noté les reculs des machines par rapport aux boisements (sous réserve de vérification de terrain, ce qui incombe aux locaux), il n' en reste pas moins que les enregistrements d' altitude ont repéré plusieurs espèces de haut vol sensibles à l' éolien, qui sont les Pipistrelles communes et de Kuhl / Nathusius, les Noctules de Leisler et communes et les Sérotines. Pour autant, aucune mesure de réduction n' est proposée, ce qui me scandalise : il est donc impératif d' imposer à BORALEX un bridage séquentiel de ses 5 machines, selon des conditions suffisamment strictes pour être efficaces (ex : absence de pluie, d' avril à novembre, toutes la durée de la nuit, vents < 8 m/sec, températures > 10°C).

*Pour conclure, les différents points soulevés me conduisent à vous suggérer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, un "AVIS DEFAVORABLE" sur ce projet.
Je vous prie au final de bien vouloir agréer ma plus haute considération.*

Date: 22 mai 2019 à 07:28:32 UTC+2

Message:

N°29

Bonjour

Je ne comprends pas ce rejet de l'énergie éolienne très subjectif et irrationnel propre à la France.

J'ai l'impression de vivre dans un pays très conservateur et réfractaire à des solutions que d'autres pays ont su développer pour le bien de tous.

Cette résistance à l'évolution fait prendre de graves retards à la France.

Il est grand temps de réagir pour augmenter sensiblement toutes les techniques alternatives au nucléaire.

En France on n'a pas de pétrole ou d'uranium mais on a du vent!!!

Date: 22 mai 2019 à 09:49:03 UTC+2

Message:

N°30

Bonjour,

Petit message pour vous donner mon avis pour les éoliennes du site d'Helfaut.

En effet, ces éoliennes pourront permettre de produire de l'énergie verte, et leur présence ne me dérange absolument pas. C'est une bonne alternative aux centrales nucléaires, aux énergies qui viendront à disparaître.

*Je ne pense pas que ces éoliennes soient dangereuses pour la santé, ni pour les animaux
Je dis OUI aux eoliennes*

Date: 22 mai 2019 à 16:37:18 UTC+2

Message:

N°31

Je suis défavorable à l'implantation d'un champ éolien à Helfaut .

Notre région a déjà bien contribué et 5 éoliennes en plus sur Helfaut ça va dénaturer nos belles campagnes .

En plus, dans les médias de plus en plus sont démontrés les effets néfastes sur la santé des hommes mais aussi de nos chers animaux .

Celui qui est pour l'éolien rien ne l'empêche d'en planter un dans son jardin .

Date: 22 mai 2019 à 17:22:44 UTC+2

Message:**N°32**

je suis contre le projet de ses eoliennes qui gaches nos belle campagnes qui part le bruit effrayent les animaux et aussi pour la sante

: 24 mai 2019 à 07:13:43 UTC+2

Message:**N°33**

A l'attention du commissaire enquêteur (étude Boralex)

Bonjour,

Pour commencer je vais me présenter, je suis un jeune de 19 ans habitant le village d'Helfaut depuis un peu plus d'un an aujourd'hui, arrivant de la ville avec mes parents à la recherche de la tranquillité et de la nature mais aussi dans un objectif de fuir l'environnement industriel que nous avons fréquenté beaucoup trop longtemps. Nous avons donc trouvé cette maison qui correspondait parfaitement à nos attentes dans ce petit village au milieu de campagne avec une terrasse et un grand jardin nous offrant une vue panoramique sur les champs surplombés par l'horizon, vue panoramique qui ne tardera pas à se transformer en observatoire à gigantesque fleurs de métal d'après ce que nous avons appris quelques temps après l'achat de notre maison.

Quant à ma position par rapport à ce projet éolien, je suppose qu'elle paraît logique, j'y suis strictement opposé. Je dis NON à l'éolien mais OUI aux énergies renouvelables émergées de vraies réflexions.

Si certains pensent naïvement participer à la mise en place d'une énergie propre et durable je demande alors que soit appliqué le principe de précaution sur l'éolien, afin que les riverains vivant dans un rayon de 10km de ces monstres d'acier ne servent pas de cobayes en vu d'un prochain scandale sanitaire. Il faut tenir compte en priorité de l'HUMAIN et de son ENVIRONNEMENT. L'éolien génère aujourd'hui beaucoup trop de conflits, une énergie verte doit être fédératrice, apaiser et harmoniser l'Homme dans son environnement naturel sans lui nuire d'aucune façon. Et je ne pense pas qu'implanter 5

éoliennes en première ligne devant des habitations, devant de si beaux espaces naturels et agricoles dans un secteur où se trouvent déjà des dizaines et des dizaines d'éoliennes à plus de 20km à la ronde ne soit ni respectueux de la nature, du paysage et principalement de ses habitants et leur santé.

Les industriels comme les propriétaires de terrains ou les maires signant la mise en place de ces parcs éoliens n'y voient que leurs intérêts souvent privés, économiques ou politiques qui ceux-ci ne sont que de court terme. Rappelons que les élus, dès lors que leur intérêt moral ou matériel est en jeu, commettent un délit au regard de la loi s'ils participent, même de façon passive à l'adoption d'un choix sur une implantation de ce genre. Rappelons que le maire est au service de l'intérêt général et de celui de ses administrés, et ce au delà de l'horizon de son mandat et de bénéfices financiers à court terme; Et qu'à ce titre, il est tenu d'assurer leur sécurité sanitaire et morale, de veiller à la paisible jouissance de leur lieu de vie, à la qualité de leur environnement et au respect de leur espace privé.

Que le profit des uns ne se fasse pas au détriment des autres. Tout doit être en accord et en équilibre. Ayez une réflexion personnelle sur le sujet, ayez un sens critique, n'acceptez rien sans preuve concrètes ! D'autres pays mettent clairement en évidence l'effet néfaste des éoliennes pour la santé alors pourquoi n'en ferions-nous pas autant ?

Date: 23 mai 2019 à 20:25:49 UTC+2

Message:

N°34

Je suis totalement contre ce projet sur Helfaut pour plusieurs raisons et en particulier suite à l'article paru dans l'INDEPENDANT ce jour : En fait, l'attrait pour la commune n'est que purement financier ! Comme il est souligné dans l'article : Les arguments de BORALEX pour la commune sont économiques et non écologiques.

Les Helfallois vont donc voir leur facture d'électricité baisser ? , leurs impôts aussi sans doute ?

L'éolien n'a pas sa place aux abords d'une petite commune dont la plaine borde d'autres communes : les votes aux conseils municipaux des villages environnants sont sans appel : ils sont contre , il y en a déjà de trop !!!

La région a suffisamment contribué dans l'éolien .

Place à d'autres énergies moins destructrices de paysages : des panneaux solaires sur les toits des bâtiments des villes, la méthanisation , la géothermie...

La campagne offre la possibilité de voir fleurir de magnifiques pavillons individuels, qui vont être gâchés par ces forêts d'acier , le patrimoine immobilier va en pâtir quoi qu'on

en dise ; il faut savoir préserver de grands espaces vierges,verts qui constituent aussi un attrait touristique pour le panorama : plantons de vrais arbres !!

HELFAUT fait partie avec Blendecques, Racquinghem et Heuringhem de la Réserve Naturelle Régionale du Plateau des Landes (Eden 62) , voisin de la Coupole d'Helfaut et de son Centre d'Astronomie, de la belle ville de ST OMER toute proche avec un patrimoine historique remarquable, les Marais Audomarois labellisés UNESCO sans parler d'autres trésors dans les communes environnantes .

NON AU PROJET D'HELFAUT !!!

Date: 23 mai 2019 à 21:10:05 UTC+2

Message:

N°35

Bien sûr, les éoliennes ne suffiront pas à remplacer le nucléaire. Bien sûr, elles entraîneront certaines nuisances.

Mais que veut-on pour demain ?

Dans une région où on met en avant les moulins à vent, on s'oppose aux éoliennes ?

Sont-elles trop grandes, démesurées ? Mais c'est notre siècle qui est démesuré ! Ces éoliennes ne sont que le reflet d'un gigantisme qui va, qu'on le veuille ou non, avec le progrès.

Tout le monde a un smartphone, se soucie bien peu des ondes et voilà que ces éoliennes seraient dangereuses pour la santé car elles émettent à leur des sondes.

Personne à ma connaissance ne se mobilise pourtant dans le secteur pour lutter contre les ondes téléphoniques.

Nous disposons de peu d'énergies renouvelables et gratuites. Profitons-en.

Oui à cette énergie gratuite et renouvelable. Soyons SOLIDAIRES avec nos enfants, soyons SOLIDAIRES entre territoires. C'est par là que commence la transition énergétique.

Date: 24 mai 2019 à 09:55:32 UTC+2

Message:

N°36

Bonjour,

je ne suis pas favorable à ce projet sur helfaut et ailleurs pour 3 raisons majeures

1) l'environnement.

2) la santé , bien prouvé que ces équipements détruisent beaucoup de corps vivants que se soit humains ou animaux à court terme ou long terme

3)la non rentabilité attendue sur la mise en place d'une énergie propre

Date: 24 mai 2019 à 16:41:57 UTC+2

À:

Message:

N°37

*En complément du courrier remis ce jour à Monsieur le commissaire enquêteur.
A l'attention de Monsieur Pierre-Jean Denis, Commissaire enquêteur
Commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique sur l'exploitation d'un parc éolien
sur le territoire de la commune de Helfaut*

Date: 24 mai 2019 à 17:35:23 UTC+2

Message:

N°38

Bonjour,

Je suis totalement contre le projet éolien d'Helfaut pour différentes raisons:

Cette pollution visuelle déjà très intense dans notre région me désole.

Ces parcs trop présents détruisent notre cadre de vie.

On valorise toujours l'éolien mais à quel prix ? (nuisances démontrées mais ignorées).

On parle beaucoup de retomber financière, d'emplois, de tourisme (gros doutes!).....etc

Pourquoi ? et l'écologie dans tout cela ?

*Boralex nous dit que l'impact lumineux et difficilement quantifiable pourtant ces lumières
blanche et rouge sont bien persistantes et stressantes, le bruit peut être négligeable mais
bien réel (paragraphe 6.2.1). Nos institutions disent STOP à l'éolien, Xavier Bertrand, la
CAPSO et beaucoup d'élus de communes voisines, seul une poignée d'irréductible campe
sur leurs positions.*

*Malgré toutes les enquêtes sur les répercussions possible de l'éolien sur la santé, on en voit
de plus en plus c'est une invasion.*

*Boralex dit que l'impact cumulé pour la commune est difficilement mesurable mais que
celui-ci est négatif sur la valeur des terrains et habitations (page67).*

*Ne pas oublié que les promoteurs éoliens ne sont rien d'autre que des entreprises qui ne
s'intéressent qu'aux bénéfiques et ils n'ont que faire de l'avis des personnes.*

*La transition écologique ne passe pas que par l'éolien (panneaux photovoltaïque,
barrages hydroélectrique ...).*

*Quel sera l'impact (néfaste forcément) sur l'écologie et les écosystèmes environnent lors
de la constructions et implantations de ces monstres d'aciers et de bétons ?*

Les factures d'électricités diminueront-elles ? Bien sur que NON

La tranquillité qui s'en soucie ? elle sera bien détruite pour longtemps.

Date: 24 mai 2019 à 18:26:10 UTC+2

Message:

N°39

*Bonjour, JE SUIS CONTRE comme une majorité de citoyens qui, eux, n'osent pas ou ne
savent pas s'exprimer. Outre que la campagne du Pas-de-Calais est déjà largement
dégradée (voir région Fauquembergues, Fruges, Théroutanne etc..), l'implantation de*

nouvelles éoliennes à Helfaut ne peut être que néfaste pour la vie des habitants de la commune et de ceux des communes environnantes. Eux, d'ailleurs, ne bénéficieront aucunement des sommes versées. L'ARGENT N'EST PAS TOUT ! La santé, le bien-vivre sont les seules valeurs à prendre en compte. Messieurs les décideurs, pour le bien de la population helfalloise, DITES NON aux éoliennes d'Helfaut. Merci.

Date: 24 mai 2019 à 20:05:07 UTC+2

Message:

N°40

Saccageant l'environnement en défigurant les paysages, dévalorisant le foncier de nos habitations, les éoliennes sont par construction intermittentes, coûteuses et donc inefficaces. elles représentent même un risque sanitaire pour les riverains.

L'éolien est économiquement peu rentable. Il pollue et détruit les paysages. Il est surtout l'objet d'un lobby plus soucieux de l'argent public que de la nature.

Date: 24 mai 2019 à 21:52:20 UTC+2

Message:

N°41

Encore une fois on va défigurer notre belle campagne sans parler des effets néfastes sur les animaux.

Une pollution visuelle pour trop de riverains

On ne parle jamais de la dévalorisation de nos biens immobiliers, nous sommes venus habiter en campagne pour trouver une quiétude alors arrêter cela, nous allons recouvrir notre France d'éoliennes !!!!

Je pense qu'il y a d'autres solutions tout aussi écologique, je ne citerais que l'usine marémotrice de la rance.

Tout cela est encore une fois une affaire de profit à n'importe quel "prix".

Alors je dis NON, et si le projet se réalise je quitterais le Pas de Calais dès que possible.

En espérant que mon message vous fera réfléchir à ce que nous allons laisser à nos enfants, UNE FRANCE DÉFIGURER

Commentaires du commissaire enquêteur.

Nombre de questions, d'affirmations et d'interrogations formulées dans le registre d'enquête, dans les courriers déposés ou les courriels rédigés sur le site internet, trouvent réponses dans les différentes études d'impact et aspects du projet abordés dans le dossier d'enquête.

Les principaux commentaires qui vont à l'encontre du projet concernent la pollution visuelle et paysagère sur le site et la région, la pollution sonore et la baisse des cours de l'immobilier pour les communes impactées.

Toutefois, certaines observations suscitent des question de la part du commissaire enquêteur, et des réponses en retour de la société BORALEX.

Il est fait mention plusieurs fois des infrasons et des ondes émis par les éoliennes et de leurs effets sur la santé humaine et animale, ainsi que des perturbations hertziennes qui pourraient avoir des effets néfastes sur les échanges télévisuels et téléphoniques concernant le nouveau matériel médical en fonction à l'hôpital d'Helfaut ?

Plusieurs questions également posées quant à la sécurité des rotations des hélicoptères du SAMU qui fréquentent l'hélistation de l'hôpital et devraient changer d'itinéraire ?

Egalement quelques questions sur la possibilité d'une extension ultérieure du parc sur le territoire d'Helfaut ?

Et que signifie pour une éolienne, l'option STE (serration) qui permet de réduire un peu les impacts sonores (de 1 à 3 dBa) (N°28), les éoliennes prévues au projet en seront elles pourvues ?

Un mémoire en réponse devra être fourni par la société BORALEX HELFAUT Sarl au commissaire enquêteur au plus tard le 13/06/2019.

Le Commissaire Enquêteur

Pierre-Jean DENIS

